

Un diagnostic gratuit

- **Un rendez-vous de 2 à 3h maximum**

Une fois inscrit au dispositif, la visite d'un technicien de l'EPTB Ardèche permet d'évaluer l'exposition de votre bien au risque inondation.

Ce diagnostic est **gratuit, confidentiel et personnalisé.**

- **Remise d'un rapport individuel** et présentation des mesures éventuelles de protection de votre bien.



Des travaux subventionnés

- Si le diagnostic révèle la nécessité de travaux, le **dispositif Ardech'ALABRI** vous accompagne pour obtenir des financements et mettre en œuvre certains des travaux préconisés.



Qui sommes-nous ?

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche est né de la fusion des syndicats de rivière Ardèche Claire, Beaume Drobie et Chassezac.

Il a gardé les mêmes missions de **préservation des rivières** (analyse de la qualité des eaux, travaux d'entretien de la végétation, sensibilisation aux économies d'eau...) et de **prévention des risques d'inondations.**

Crue de l'Ardèche - 22 septembre 1992 - Supermarché de Labeaume en Ardèche - © Yves Meyranc



Etablissement Public Territorial
du Bassin Versant de l'Ardèche

Crue de l'Ardèche - 18 septembre 2014 - St-Marcel d'Ardèche - © Maire St-Marcel



Ardèche
ALABRI

*Mon entreprise
moins vulnérable
aux inondations !*

Plus d'informations, inscription ?



<https://inondations.ardeche-eau.fr>



EPTB Ardèche - Ardèche'ALABRI
4, allée du château
07200 Vogüé



alabri@ardeche-ea



04 75 37 82 20



Opération menée avec le soutien financier de :



Directeur de la publication : Pascal Bonnetain, Président de l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche - Maquette : EPTB Ardèche
Dessins : A. Royer AR diffusion (Mayres) - papier recyclé - version maj mars 2024.

Crue de l'Ardèche - 2005 - Vogüé - © DT Vogüé



Crue de l'Ardèche - 22 septembre 1992 - Pont de Labeaume - © Yves Meyranc



Un panel de solutions, à adapter à mon activité

Arrimage des objets susceptibles de flotter

cuve de stockage, remorque, canoës...

Etage refuge

pour mettre en sécurité les personnes,
les papiers importants et attendre les
secours.

Batardeau

posé au niveau des ouvertures,
il limitera les entrées d'eau
dans les bâtiments.

Intervention sur les réseaux électriques

pour séparer les pièces inondables de
celles qui ne le sont pas ou mettre en
place un réseau descendant.

Pompe vide-cave

Clapet anti-retour

permet d'empêcher l'entrée
des eaux usées dans
l'entreprise.

Surélévation des stocks, prises
électriques et réseau informatique ;
Zone de refuge collective (matériel, machines...)
au dessus du niveau de la crue de référence.

Pourquoi faire un diagnostic

Ardèche
ALABRI ?

- évaluer l'exposition de mes biens au risque inondation ;
- mettre mes employés et mon capital en sécurité ;
- limiter les dégâts futurs et leurs coûts ;
- favoriser un retour rapide à la normale ;
- connaître les bons comportements en cas d'inondation.